

Demande d'utilisation de la salle des fêtes de Montrevel-en-Bresse

Nom Prénom du demandeur :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Numéro contrat d'assurance

Date de location (prévoir la préparation et le ménage) :

Horaire de la location :

Nom de la manifestation :

Nombre de personnes prévues (capacité 380 personnes) :

Matériel souhaité :

- | | | | |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| • Salle avec la scène + buvette | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| • Chambre froide | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| • Percolateur | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| • Cuisine | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| • Equipement de cuisine | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| • Vaisselle | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre de couverts----- |
| • Chauffage (du 1-10 au 31-03) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |

→ Je m'engage à souscrire un contrat d'assurance pour les dommages éventuels lors de la manifestation.

→ Dès lors un contrat de location sera établi en deux exemplaires ceux-ci seront à signer dont un à retourner en mairie.

Tarifs salle des fêtes :

Un tarif de base est voté par espace pour une manifestation n'excédant pas une journée (ou un week-end en cas d'événement privé du type mariage / anniversaire).

	Tarif de base
Salle principale	600 €
Cuisine	200 €
Forfait chauffage	200 €

Ces tarifs sont modulés au regard de l'identité de l'utilisateur en cohérence avec les objectifs de politique publique. Ainsi le tissu associatif est privilégié, ainsi que les locataires montrevellois.

<i>Avantage en nature - diminution coût</i>	Montrevel-en-Bresse		Hors Montrevel-en-Bresse
	Salles	Chauffage	Salles + chauffage
Associations et organismes publics*	100% + 50€*	50%	25%
Particuliers	50%	0%	0%
Entreprises	25%	0%	0%

Les 50€ de forfait « salles » pour les associations et organismes publics montrevellois ne seront pas facturés lors de la première location (gratuité).

Des gratuités peuvent être accordées pour les associations et organismes non-montrevellois ayant un ancrage local ou un rayonnement sur le territoire.

Des conventions spécifiques seront élaborées pour les associations bénéficiant des salles avec régularité (ex. cours hebdomadaire).

La facturation sera réalisée annuellement en direction des associations en cas de multiples locations.

Des tarifs pénalités sont enfin proposés au vote :

Pénalités	
Absence de tri sélectif	50 €
Nettoyage non réalisé - léger	100 €
Nettoyage non réalisé - fort	300 €
Vaisselle cassée ou manquante (pièce)	3 €
Chaise endommagée	75 €
Table endommagée	250 €
Pénalités majorées de 20% si dommage non déclaré	
En cas de dommages autres, les pénalités sont calculées au coût réel de remplacement majoré de 10% (30% si dommage non déclaré)	

Ces tarifs sont applicables au 01/09/2024.